

COMMISSION STATUT DES ARBITRES

Réunion : électronique du 30 août 2023

Présidence : M. PRETOT

Présents : MM. LANCELOT - PRUDHON – TAVERDET JP.

CORRECTIF APORTE AU PV DU 15 JUI 2023 :

Une erreur s'est glissée sur le PV du 15 juin 2023,

LISTE DES CLUBS DE NIVEAU DEPARTEMENTAL EN INFRACTION, AU 15 JUI 2023 AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE :

La commission dresse la liste des clubs de niveau Départemental en infraction, au 15 juin 2023 avec le statut de l'arbitrage (30 juin 2023 : date limite d'information des clubs en infraction), conformément aux dispositions du statut fédéral de l'arbitrage).

Rappel :

- les clubs dont leur équipe 1 évolue au niveau Ligue sont gérés administrativement par la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football.

CLUB	DIVISION	OBLIGATION	EFFECTIF	MANQUE	ANNEE INFRACTION	AMENDE	SANCTION SPORTIVE
FC FAVERNEY	D3	1	1	0	Néant	Néant	Néant

Notification par voie électronique

RAPPEL :

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Le Président de la commission,
Dominique PRETOT